

CAEselect

L'ASSURANCE SUR MESURE

Régime d'assurance collective flexible

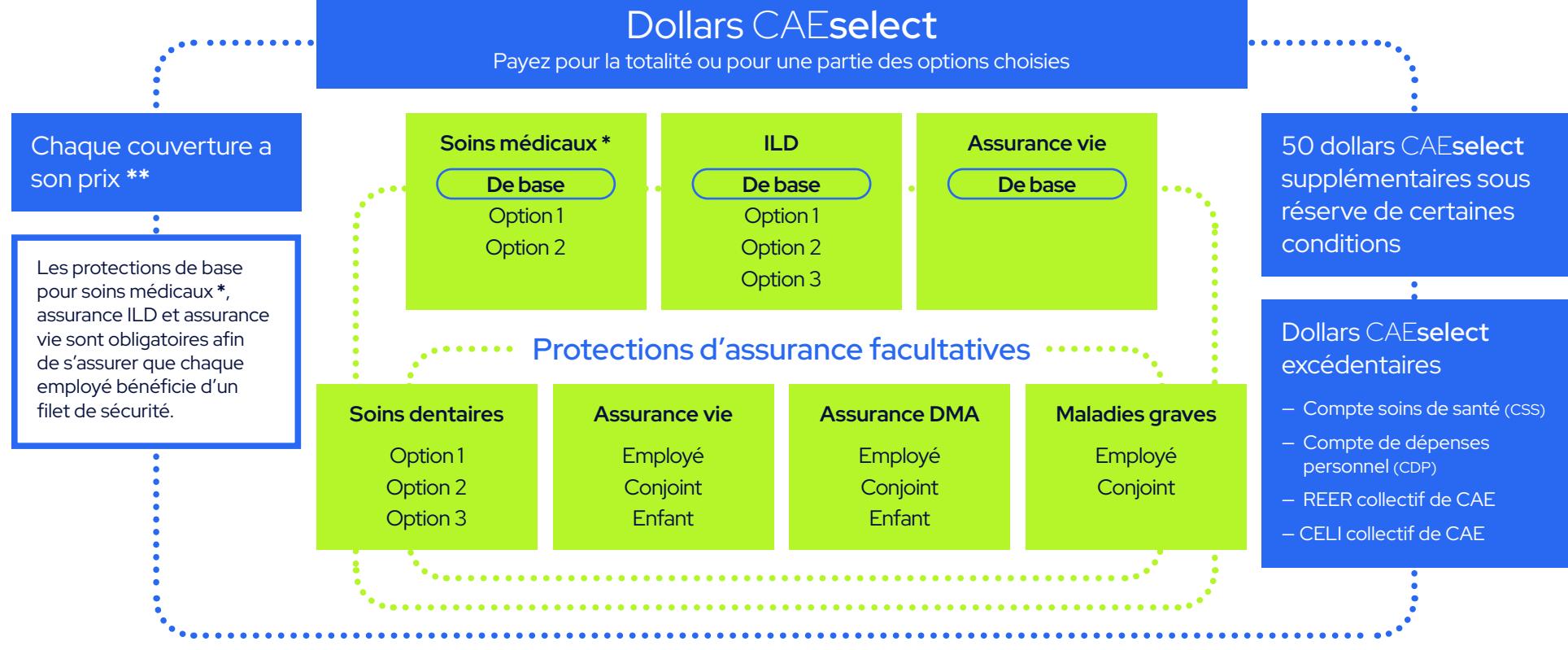
Sommaire des couvertures - Employés salariés

À effet du 1^{er} janvier 2026

CAE

La même couverture ne peut convenir à tous !

Le régime d'assurance collective CAEselect vous permet de choisir les couvertures les mieux adaptées à vos besoins et à ceux de votre famille.



	Soins médicaux	Protection de base	Option 1	Option 2
Frais couverts	<ul style="list-style-type: none">- Hospitalisation (chambre à deux lits)- Assistance voyage- Soins infirmiers privés- Transport en ambulance- Soins dentaires à la suite d'un accident- Certains services et articles médicaux divers		100 %; certains maximums s'appliquent	
Services diagnostiques (employé seulement)			100 %	
Médicaments				
Franchise	950 \$ par adulte (Frais pour enfants ajoutés à ceux de l'employé) ***	Franchise de 7 \$ par médicament	Franchise de 7 \$ par médicament	
Coassurance	100 % (Maximum selon le prix du générique) ****	85 % (Maximum selon le prix du générique) ****	100 % (Maximum selon le prix du générique) ****	
Définition de médicament		Médicament sur ordonnance		
Vaccins	250 \$	350 \$	500 \$	
Produits de désaccoutumance au tabac		650 \$		
Soins complémentaires				
Employé				
Soins psychologiques	100 % maximum 750 \$ par année	100 % maximum 1500 \$ par année	100 % maximum 2 250 \$ par année	
Physiothérapeute	100 % maximum 750 \$ par année	100 % maximum 1500 \$ par année	100 % maximum 2 250 \$ par année	
Maximum global	Non couverts	85 % 900 \$ par personne, par année	100 % 1800 \$ par personne, par année	
Personnes à charge				
Maximum global	Non couverts	85 % 900 \$ par personne, par année	100 % 1800 \$ par personne, par année	
Soins de la vue	Maximum : 250 \$ aux deux ans + un examen de la vue par année	Maximum : 250 \$ aux deux ans + un examen de la vue par année	Maximum : 400 \$ aux deux ans + un examen de la vue par année	Maximum : 400 \$ aux deux ans + un examen de la vue par année

* Vous pouvez renoncer à la couverture pour soins médicaux, à la condition de fournir une preuve que vous êtes couvert par une autre assurance soins médicaux.

** Votre allocation annuelle de dollars CAEselect et le coût de chaque option de couverture sont indiqués dans l'outil d'adhésion accessible sur l'application CAE MesAvantages.

*** La franchise annuelle de 950 \$ s'applique à l'ensemble des demandes de règlement pour l'employé et pour tout enfant à charge.

**** Les frais en excédent du prix du médicament équivalent le moins cher ne sont pas couverts.

Soins dentaires	Option 1	Option 2	Option 3
Franchise	50 \$ protection individuelle / 100 \$ protection familiale et monoparentale		
Coassurance	80 %	85 %	100 %
– Soins préventifs			
– Soins de base	50 %	85 %	100 %
– Soins majeurs	Non couverts	50 %	70 %
– Soins d'orthodontie (enfants seulement)*	Non couverts	Non couverts	50 %
Maximum annuel (Excluant les soins d'orthodontie)	750 \$ par personne	1500 \$ par personne	2 000 \$ par personne
Maximum viager soins d'orthodontie (enfants seulement)	Non couverts	Non couverts	2 500 \$ par enfant
Examen de rappel	Aux 9 mois	Aux 9 mois	Aux 6 mois
Guide des tarifs	Guide de l'année courante		
Compte soins de santé	Pour le remboursement de frais médicaux et dentaires qui ne sont pas remboursés par le régime CAEselect. Par exemple, franchise, montant non remboursable de frais admissibles, et même certaines dépenses non couvertes par le régime. Vous et les personnes à votre charge pouvez tirer avantage du CSS.		

Invalidité de courte durée		Protection de base		
Couverture identique pour tous les employés	Prestations payables pendant un maximum de 26 semaines, égales à 75 % ou à 100 % du salaire de base, selon le nombre d'années de service			
Invalidité de longue durée (ILD)	Protection de base	Option 1	Option 2	Option 3
Montant de la prestation	50 % du salaire mensuel de base	75 % du salaire mensuel de base	50 % du salaire mensuel de base	60 % du salaire mensuel de base
Statut fiscal de la prestation	Imposable	Imposable	Non imposable	Non imposable
Mode de paiement de la couverture	Dollars CAEselect si disponible	Dollars CAEselect si disponible	Retenues salariales	Retenues salariales
Maximum	15 000 \$ par mois			
Indexation au 1^{er} janvier après 2 ans d'invalidité	Aucune indexation	Indexation annuelle selon l'IPC, maximum 3 %	Aucune indexation	Indexation annuelle selon l'IPC, maximum 3 %
Période d'attente	26 semaines			
Maximum de toutes sources	85 % du salaire en vigueur avant l'invalidité			
Cessation des prestations	65 ans ou retraite	65 ans ou retraite	65 ans ou retraite	65 ans ou retraite
Assurance vie		Protection de base	Protection facultative	
Pour vous	1 × salaire annuel de base		1, 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 × le salaire annuel de base (Maximum : 1,2 M \$) (1x le salaire au coût de la protection de base)	
Pour votre conjoint	Aucune protection		Tranches de 25 000 \$, maximum : 250 000 \$	
Pour vos enfants	Aucune protection		Tranches de 5 000 \$, maximum : 25 000 \$	
Cessation des prestations	70 ans ou retraite		Pour vous et vos enfants : vos 70 ans ou retraite Pour votre conjoint : 70 ans (de vous ou votre conjoint selon la première éventualité) ou retraite	
Assurance décès et mutilation accidentels (DMA)		Protection facultative		
Pour vous	1 à 8 × salaire annuel de base, maximum : 1,2 M \$			
Pour votre conjoint	Tranches de 25 000 \$, maximum : 250 000 \$			
Pour vos enfants	Tranches de 5 000 \$, maximum : 25 000 \$			
Cessation des prestations	Pour vous et vos enfants : 70 ans ou retraite Pour votre conjoint : 70 ans (de vous ou votre conjoint selon la première éventualité) ou retraite			
Assurance contre les maladies graves		Protection facultative		
Pour vous	Tranches de 10 000 \$, maximum : 250 000 \$ (Minimum : 20 000 \$)			
Pour votre conjoint	Tranches de 10 000 \$, maximum : 250 000 \$ (Minimum : 20 000 \$)			
Cessation des prestations	Pour vous : 70 ans ou retraite Pour votre conjoint : 70 ans (de vous ou votre conjoint selon la première éventualité) ou retraite			

CAE MesAvantages	Financière Sun Life	Centre d'appels des avantages sociaux de CAE
<p>Vous pouvez accéder à la plateforme sept jours par semaine, 24 heures sur 24, de la maison ou du bureau pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> – En apprendre plus sur le régime CAEselect; – Créer divers scénarios pour évaluer les combinaisons de couvertures qui répondent le mieux à vos besoins et utiliser au mieux vos dollars CAEselect et de la façon la plus avantageuse sur le plan fiscal; – Effectuer votre adhésion au régime; – Apporter des modifications en ligne durant la période de renouvellement ou à la suite d'un événement de la vie admissible; – Mettre vos renseignements personnels à jour; – Vérifier si les personnes à votre charge sont correctement inscrites aux couvertures; – Remplir ou modifier le formulaire de désignation de bénéficiaires; – En apprendre sur l'ensemble des avantages sociaux offerts par CAE, incluant le régime de retraite, le régime enregistré d'épargne retraite (REER) collectif de CAE, le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) collectif de CAE, le régime d'achat d'actions du personnel de CAE (RAAP) et le programme d'aide aux employés (PAE); – Accéder aux divers formulaires et aux liens menant aux sites web des fournisseurs externes; – Accéder directement au site web de la Financière Sun Life via la section du Régime d'assurance collective (site web de l'assureur) de l'application CAE MesAvantages sans avoir à entrer de nouveau vos codes d'accès ! 	<p>Vous devez vous inscrire la première fois que vous accédez au site. Par la suite, retournez-y souvent pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> – En apprendre plus sur vos couvertures au titre du régime CAEselect; – Soumettre vos demandes de règlement en ligne; – Vous inscrire au dépôt direct des remboursements; – Accéder aux formulaires de demande de règlement; – Vérifier vos demandes de règlement récentes; – Accéder à une variété de ressources et de renseignements sur la santé; – Imprimer votre carte médicaments et votre carte d'assistance voyage. 	<p>Les représentants du centre d'appels sont disponibles de 8 h à 20 h, heure de l'Est, du lundi au vendredi, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Répondre à vos questions sur le régime CAEselect et vous aider à effectuer votre adhésion en ligne; – Répondre à vos questions à propos des autres avantages sociaux de CAE, incluant: – le régime de retraite; – le régime enregistré d'épargne retraite (REER) collectif de CAE; – le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) collectif de CAE; – le régime d'achat d'actions du personnel de CAE (RAAP); et – le programme d'aide aux employés (PAE).
<p>CAE MesAvantages dans vos applications Microsoft</p> 	<p>Avec l'authentification unique sur CAE MesAvantages/tuile Régime d'assurance collective/site web de l'assureur ou masunlife.ca Composez le 1800 361-6212 ou sur l'appli ma Sun Life mobile</p>	<p>Composez le 1888 878-9636</p>

Soumission des demandes de règlement

Couvertures	Comment procéder
Médicaments	Présentez votre carte médicaments de la Financière Sun Life à votre pharmacien lorsque vous faites exécuter une ordonnance. Votre demande de remboursement est transmise sur-le-champ à la Financière Sun Life aux fins du paiement direct au pharmacien.
Hospitalisation	Vous devez fournir le numéro de contrat 25289 du régime CAEselect au moment de votre admission. La Financière Sun Life remboursera les frais admissibles directement à l'hôpital.
Soins médicaux	Des formulaires de demande de règlement sont accessibles sur CAE MesAvantages et sur le site de la Financière Sun Life. Remplissez le formulaire, joignez-y les reçus originaux et soumettez-les directement à la Financière Sun Life pour obtenir le remboursement de vos frais. Conservez une copie des documents pour vos dossiers.
Soins dentaires	Des formulaires de demande de règlement sont accessibles sur CAE MesAvantages et sur le site de la Financière Sun Life. Vous pouvez également fournir le numéro de contrat 25289 du régime CAEselect à votre dentiste aux fins du paiement direct au dentiste par la Financière Sun Life. Vous devrez payer tous frais non couverts par le régime. Conservez votre reçu et pensez à demander le remboursement de vos dépenses au titre de votre CSS, si vous en avez un.
Sécurité financière <small>Assurance vie, assurance DMA facultative, assurance facultative contre les maladies graves</small>	Communiquez directement avec le centre d'appels des avantages sociaux de CAE au 1888 878-9636 .

La Financière Sun Life offre les services de règlement en ligne et de dépôt direct pour certains frais admissibles. Si vous choisissez ces services, certains frais pourront vous être remboursés dans les 24 heures suivant la soumission de la demande de règlement.

Pour vous inscrire, consultez le site web de la Financière Sun Life en utilisant l'authentification unique sous la section du Régime d'assurance collective (site web de l'assureur) de l'application CAE MesAvantages ou à l'adresse [masunlife.ca](#).

Renseignements sur les bénéficiaires

La désignation des bénéficiaires de vos couvertures d'assurance vie est une étape critique du processus d'adhésion au régime CAEselect. La désignation des bénéficiaires se fait entièrement en ligne. Quand vous procédez à une désignation de bénéficiaire(s), elle entre en vigueur immédiatement, car vous n'avez pas à soumettre de formulaire papier. Vous connecter à CAE MesAvantages en utilisant vos données d'accès uniques constitue votre signature électronique.

Vous pouvez désigner de nouveaux bénéficiaires en tout temps. Veuillez toutefois noter que la désignation d'un bénéficiaire irrévocabile ne peut être modifiée qu'avec le consentement écrit du bénéficiaire irrévocabile.

Allocation de vos dollars CAEselect dans un REER et/ou dans un CELI

Si vous décidez d'allouer vos dollars CAEselect excédentaires dans le régime enregistré d'épargne retraite (REER) collectif de CAE et/ou dans le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) collectif de CAE, vous devez ouvrir un compte en ligne auprès de Desjardins Assurances. Vous devez compléter l'ouverture de votre compte dans les 31 jours suivant votre date d'admissibilité au régime. Si vous ne le faites pas, aucun rappel ou avis ne vous sera envoyé et vos dollars CAEselect seront déposés dans un compte soins de santé (CSS). Vous trouverez l'information relative à l'ouverture d'un compte REER et/ou CELI avec Desjardins Assurances sur CAE MesAvantages.

Règle de participation de deux ans

Pour les soins médicaux et dentaires, vous pouvez changer d'option selon vos besoins, sans avoir à passer par des étapes intermédiaires; toutefois, la règle de participation de deux ans s'applique à l'option la plus généreuse :

- **Couverture médicale** : Vous devez conserver l'option 2 pendant au moins deux ans avant de pouvoir choisir une option inférieure.
- **Couverture dentaire** : Vous devez conserver l'option 3 pendant au moins deux ans avant de pouvoir choisir une option inférieure.

Pour toutes les autres options, vous bénéficiez d'une plus grande flexibilité et pouvez effectuer des changements plus facilement durant le renouvellement ou suivant un événement de la vie. Cette règle de participation de deux ans ne s'applique pas lors d'un événement de la vie.

Quand pouvez-vous apporter des modifications ?

Vous devez d'abord effectuer votre adhésion au régime CAEselect dans les 31 jours suivant votre date d'admissibilité au régime. Puis, lors de chaque période de renouvellement annuel, vous avez l'occasion de revoir vos choix de couvertures et de les modifier au besoin. Vous pouvez aussi apporter des modifications en cours d'année à la suite d'un événement de la vie admissible. Vous trouverez de plus amples renseignements dans le guide de décision disponible sur CAE MesAvantages.

Responsabilité

L'information présentée sur ce document constitue un résumé des règles du régime et est valable sous certaines conditions. Veuillez vous référer à la brochure de la Financière Sun Life pour les règles officielles du régime. Dans l'éventualité d'une divergence entre l'information présentée sur ce document et les règles officielles du régime, ces dernières s'appliqueront.

